

LE MESSAGER

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-PRAXÈDE 37^E ÉDITION - JUILLET 2021



Crédit photo : Véronique Jacques

Le *Retour* du beau *temps* !

MOT DU MAIRE



La saison estivale est maintenant à nos portes et contrairement à l'été dernier, il semble qu'il sera empreint d'un agréable sentiment de liberté. En effet, après plus d'une année de contraintes sanitaires, la vaccination massive des derniers mois nous permet maintenant d'aspirer à de meilleurs jours.

Au moment où j'écris ces mots, notre région vient de changer de palier, ce qui signifie que nous retournons tranquillement vers une vie plus « normale ». Toutefois, il ne faut pas oublier de rester vigilant et de respecter les mesures sanitaires recommandées.

C'est donc en mon nom personnel et au nom de tous les membres du conseil municipal que nous vous souhaitons un bel été. Prenez le temps de vous amuser et de retrouver vos amis ainsi que les membres de votre famille. Nos êtres chers nous ont manqué ! Nous espérons de tout cœur que la situation continuera de s'améliorer et que nous pourrions bientôt reprendre nos habitudes de vie « d'avant Covid »!

Soyez prudents sur la route et sur les plans d'eau. Profitez de cette période pour découvrir notre belle région qui regorge d'endroits magnifiques. N'hésitez pas à encourager nos commerçants locaux en investissant dans notre économie régionale qui a bien souffert durant la dernière année.

Bon été chères concitoyennes et chers concitoyens !

Daniel Talbot, maire



NOUVEAU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Nous vous informons de l'embauche de M. Jeffrey Plourde qui occupe les fonctions de responsable des travaux publics depuis le 17 mai dernier.

Ce nouvel employé est responsable des travaux de voirie et de maintenance des infrastructures municipales. Vous pouvez le joindre en tout temps sur son cellulaire au 1 418 570-6255 ou par courriel à : travauxpublics.ste-praxede@hotmail.com

DÉPART DE MONSIEUR RICHARD BELLAVANCE

Merci !

Après plusieurs années de service pour la Municipalité, M. Richard Bellavance a quitté son emploi d'inspecteur en voirie en mars 2021. Merci pour votre dévouement et vos bons services Monsieur Bellavance. L'équipe municipale vous souhaite le meilleur des succès dans vos projets !

RAPPORT DU MAIRE

présenté au conseil du 7 juin 2021

Rapport présenté par le maire, M. Daniel Talbot, sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Praxède, conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal, concernant le rapport financier de l'année 2020.

LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE L'ANNÉE 2020

La vérification a été effectuée par la firme comptable "Raymond, Chabot, Grant, Thorton" en février 2021. Ces états financiers représentent fidèlement les états des opérations de la Municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2020, ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Voici les données vérifiées de l'année 2020

Revenus de fonctionnement	+ 1 029 041 \$
Dépenses de fonctionnement	- 923 557 \$
Surplus accumulé non affecté prévu au budget 2019	+ 72 500 \$
Affectation : Excédent de fonctionnement	+ 10 000 \$
Amortissement des immobilisations	+ 69 546 \$
Investissement du seuil TECQ	- 8 231 \$
EXCÉDENT DE L'ANNÉE 2020	+ 249 299 \$



PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2020

La Municipalité a réalisé des travaux de voirie pour maintenir une bonne qualité de ses infrastructures tout en respectant le budget. L'obtention d'une subvention du député provincial a permis de procéder à des travaux qui n'étaient pas prévus mais qui ont amélioré de façon significative l'état de nos chaussées. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par le lancement du livre historique « Sainte-Praxède, à la recherche d'une identité ». Toute l'équipe municipale est fière de cette publication rendue possible grâce à de nombreux bénévoles dévoués.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE 2021

Des travaux majeurs dans l'édifice municipal sont entrepris depuis le début de l'année 2021. En effet, l'aménagement de nouvelles salles de toilettes au rez-de-chaussée permettra aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès. Également, des travaux pour deux salles de toilettes supplémentaires ainsi que l'installation de douches ont été réalisés au sous-sol afin que l'immeuble municipal soit considéré comme un centre d'hébergement en situation d'urgence. D'ailleurs, la Municipalité a reçu une subvention pour assumer une grande partie du coût de ces travaux.

Du côté de la voirie, comme à chaque année, des travaux sont prévus afin de garder les chemins municipaux en bon état. Tous les élus souhaitent assurer une saine gestion et vous offrir de bons services tout en maintenant un taux de taxe foncière raisonnable.

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION par Josée Vachon

Je profite de la publication de ce journal pour vous souhaiter un été festif maintenant possible vu la diminution des contraintes liées à la Covid-19. Nous pouvons enfin vivre de beaux moments de rassemblement avec notre famille et nos amis !

Parmi les assouplissements impliquant le monde municipal, la présence du public aux séances du conseil municipal sera maintenant permise dès la séance du 5 juillet. Prenez note que les réunions se tiendront dans la salle communautaire. Le port du masque sera obligatoire et la distanciation de 2 mètres devra être respectée.

Le personnel administratif du bureau municipal sera présent selon l'horaire habituel. Cependant, l'accès à la clientèle étant limité à une personne à la fois, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Malgré le changement de palier d'alerte, nous devons être attentifs au respect des consignes toujours en vigueur afin d'éviter une hausse des cas.

Bon été !



VACANCES ESTIVALES

Le bureau municipal sera fermé pour les vacances estivales, pour une période de deux semaines, à compter du 19 juillet prochain. Le personnel administratif sera de retour le 2 août 2021. Si vous constatez un problème sur les chemins municipaux ou aux aires de jeux du parc municipal, veuillez contacter M. Jeffrey Plourde au 1 418 570-6255 ou par courriel à : travauxpublics.ste-praxede@hotmail.com.

M. Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement sera en vacances durant les périodes du 27 juin au 10 juillet et du 25 juillet au 7 août. Cependant, une journée par semaine (durant ces périodes) sera consacrée à traiter les demandes reçues. Nous vous suggérons donc de déposer vos demandes comme à l'habitude et préférablement par courriel à permisstepraxede@outlook.com et le nécessaire sera fait pour répondre à votre demande le plus rapidement possible.

VOS ARBRES ET BRANCHES NUISIBLES... VOTRE RESPONSABILITÉ !



Nous avons constaté récemment que plusieurs arbres sur les propriétés privées menacent de tomber sur la voie publique ou nuisent à la visibilité des panneaux de signalisation. Également, il est fréquent de constater que des branches nuisibles cassent et se retrouvent dans les fossés, empêchant ainsi un libre écoulement de l'eau.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier si vos arbres ou leurs branches en bordure de la voie publique sont à risque de tomber et nous comptons sur votre collaboration pour couper sans délai ces arbres ou ces branches.

Évidemment, pour la coupe à proximité des fils électriques, vous devez communiquer avec Hydro-Québec qui verra à vous envoyer une équipe d'émondeurs sur place.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'année 2021 est une année électorale pour toutes les municipalités du Québec. La confection de la liste électorale est une étape à réaliser, qu'il y ait scrutin ou non.

Si vous êtes résident permanent à Sainte-Praxède :

Votre nom sera automatiquement inscrit sur la liste permanente délivrée par le Directeur général des élections.

Si vous êtes un propriétaire non domicilié :

(propriétaire d'une résidence secondaire, d'un terrain vacant, d'une terre, érablière, etc.)

Vous devez absolument procéder à une demande d'inscription et répondre aux critères prévus par la loi, pour que nous puissions ajouter votre nom sur la liste électorale. Les contribuables non domiciliés ont aussi la possibilité de se prémunir du droit de vote par correspondance. Les propriétaires concernés doivent absolument compléter le formulaire prescrit par la loi pour demander leur inscription sur la liste électorale ou pour voter par correspondance. Ce formulaire vous a été acheminé lors de l'envoi de votre compte de taxes. Vous pouvez également l'obtenir sur demande au bureau municipal. Notez que si vous avez déjà transmis une demande d'inscription par le passé, celle-ci demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Informations générales pour les élections

Si vous désirez vous impliquer dans votre communauté et devenir candidat aux élections de l'automne prochain, nous vous invitons à consulter le site internet du Directeur général des élections du Québec au : www.electionsquebec.qc.ca . Vous trouverez à cette adresse une foule de renseignements concernant les élections municipales 2021. Vous pouvez également joindre le service de renseignements par téléphone au 1 888 353-2846.



RESPECTONS NOS VOISINS !



La saison estivale est propice à la réalisation d'activités extérieures et aux rassemblements en famille et amis, mais il faut être attentif au respect du voisinage.

Saviez-vous qu'il existe un règlement municipal concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et que ce règlement est applicable par la Sûreté du Québec ? En effet, suite à une plainte, les policiers sont en mesure d'intervenir et d'émettre une contravention pour non-respect du règlement. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce règlement en visitant le site web de la Municipalité. Si vous n'avez pas accès à internet, n'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal pour vous procurer une copie papier du règlement.

Voici quelques extraits du règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre :

Extraits du règlement CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (2018-RM-SQ-5-6)

*Le règlement au complet est disponible sur le site web de la Municipalité

Article 2.15 : Constitue une nuisance, le fait d'avoir fait usage ou de permettre de faire usage de pétards, de feux d'artifice ou de toute autre pièce pyrotechnique. Dans ces cas, le Service des incendies peut faire cesser les feux en prenant, aux frais du contrevenant, toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie des objets. Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice à certaines conditions.

Article 4.2 : Constitue une nuisance d'avoir, sur une propriété privée, troublé la paix et le bon ordre en criant, en chantant ou en blasphémant de façon à nuire à la paix et à la tranquillité d'une ou plusieurs personnes du voisinage.

Article 5.2 : Il est interdit d'émettre ou de permettre que soit émis tout bruit perturbateur produit par un instrument de musique ou un appareil destiné à reproduire ou à amplifier le son de même que la production d'un spectacle dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit.

Article 7.1 : Il est interdit d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur dans un endroit privé sans permis, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet, défini par règlement et selon les modalités édictées par le Directeur du Service en sécurité incendie.



ÉCOCENTRE DE DISRAELI

La Municipalité de Sainte-Praxède a renouvelé pour une deuxième année son entente avec la Ville de Disraeli pour l'utilisation de l'Écocentre. D'ailleurs, nous avons inséré au centre de ce journal, le dépliant qui vous donne toute l'information sur les modalités d'utilisation ainsi que les heures d'ouverture. N'oubliez pas de vous procurer un coupon au bureau municipal vous donnant droit à une visite gratuite.

FEU À CIEL OUVERT : PERMIS REQUIS !

ATTENTION : Avant d'allumer un feu à ciel ouvert (branches, feuilles mortes, etc.), vous **DEVEZ** obtenir l'autorisation du service incendie de la Ville de Disraeli. La personne à contacter est le directeur par intérim, M. Daniel Paradis, au numéro de téléphone 418 449-2771. En plus de vous informer si les conditions météo sont propices, le service incendie doit vous émettre un permis et vous informer des normes à respecter. Il n'y a aucuns frais pour obtenir un permis de brûlage.

C'est quoi un feu à ciel ouvert ?

Un feu à ciel ouvert consiste à allumer un feu directement sur le sol à des fins utilitaires, soit pour des fins de défrichage ou pour éliminer des broussailles, branches ou arbustes. Un petit feu de camp dans un foyer prévu à cet effet et contrôlé ne nécessite pas de permis.

► PERSONNE À CONTACTER POUR UNE DEMANDE DE PERMIS :

M. Daniel Paradis (directeur par intérim)
418 449-2771 Ville de Disraeli
sdi@villededisraeli.com



POUR TOUTE URGENCE (sauvetage, incendie) composer le 9-1-1

ROULOTTES DE SÉJOUR EN PÉRIODE ESTIVALE (roulotte de visite)

Une réglementation municipale existe quant à l'autorisation d'installer une roulotte de séjour sur votre propriété entre le 1er juin et le 15 septembre. Toutes les dispositions relatives aux roulettes se retrouvent à l'intérieur du règlement de zonage, à l'article 8.8 du chapitre 8 de ce règlement qui est disponible sur le site web de la Municipalité. Voici un bref résumé de la réglementation relative à ce sujet :

Une seule roulotte de séjour est autorisée sur un emplacement sur lequel est implanté un bâtiment principal conforme ou sur un terrain vacant. Les roulettes de séjour sont autorisées uniquement entre le 1er juin et le 15 septembre de la même année. Aucun permis n'est requis pour une période maximale de trois jours consécutifs.

Par contre, si une roulotte de séjour est en place pour plus de trois jours, vous devez faire une demande de certificat d'autorisation auprès de l'inspecteur M. Robert Blanchette, par courriel à permisstepraxed@outlook.com ou par téléphone après 16 h 30, au 819 582-0739. Le coût du certificat d'autorisation est de 30 \$. Une période de séjour ne peut dépasser 30 jours, qu'elle soit consécutive ou non. Lors d'une demande du certificat d'autorisation, le requérant doit mentionner les différentes périodes de séjour non consécutives. Un seul certificat d'autorisation à la fois est émis pour une même propriété.

Pour le Chemin du Hameau et le Chemin Lacroix, la période de séjour ne peut dépasser trois (3) jours consécutifs.

En aucun temps une roulotte de séjour ne doit donner lieu à la construction d'ouvrages permanents tels que galerie, patio etc. et doit demeurer mobile en tout temps. Une roulotte de séjour ne génère aucun droit acquis.

Après le 15 septembre, toute roulotte de séjour doit être enlevée.



LE CONTACT AVEC LA NATURE RÉDUIT LE STRESS ET L'ANXIÉTÉ

Sainte-Praxède, le 21 juin 2021 – Une revue de littérature scientifique réalisée pour la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) par une équipe de chercheurs de l'Institut de cardiologie de Montréal confirme les effets positifs du contact avec la nature sur la santé globale, dont une réduction du stress et de l'anxiété.

En effet, une preuve scientifique bien établie démontre que l'interaction avec la nature apporte des bienfaits importants tels que :

- Une réduction de la fréquence cardiaque et de la pression artérielle
- Une réduction de l'activité nerveuse sympathique et des niveaux de cortisol (moins de stress)
- Une augmentation de l'activité nerveuse parasympathique (meilleure relaxation)
- Une réduction de l'anxiété

Les études suggèrent également que le contact avec la nature diminue la dépression et les émotions négatives, rend de meilleure humeur, réduit la fatigue, donne de la vitalité et améliore l'attention.

Suite à un sondage réalisé l'automne dernier, les visiteurs ayant fréquenté le parc national de Frontenac en 2020 ont eux aussi confié avoir ressenti dans des proportions impressionnantes des effets positifs de leur passage en nature sur leur santé mentale (88 %) et physique (85 %).

DES JOYAUX À PROTÉGER PAR TOUS

Il est bon de rappeler que chacun a un rôle à jouer pour protéger cette nature qui sait si bien prendre soin de nous. Voici quelques règles à respecter en nature :

- Ne pas nourrir les animaux et garder ses distances lorsqu'on les observe
- Demeurer dans les sentiers et les endroits autorisés
- Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois ...) dans un parc national
- Bien disposer de ses déchets



VACCIN CONTRE LA NOYADE... LA VESTE DE FLOTTAISON

On prévoit un été 2021 magnifique et chaud. Tellement chaud, qu'on va chercher par tous les moyens d'avoir accès à des plans d'eau qu'ils soient restreints ou très grands. Cependant, ces petits bonheurs de la vie peuvent rapidement se transformer en tragédie. La noyade!

En date du 25 juillet 2020, on dénombrait déjà 54 morts contre 37 à pareille date en 2019.

Pourquoi ce nombre si élevé?

On explique les cas de noyade dans les piscines privées en grande partie à cause du télétravail à la maison. En ce qui concerne les noyades dans les lacs, les québécois étant obligés de rester au Québec, plusieurs ont décidé de pratiquer des sports nautiques et ont loué des embarcations et accessoires nautiques. Cependant, en 2021, il y a encore beaucoup de gens qui ne savent pas nager et qui s'aventurent sur les plans d'eau sans ceinture de flottaison.

Le tube gonflable très populaire est particulièrement propice à des accidents. On veut faire vivre des sensations fortes aux passagers. Que ce soit à haute vitesse pour les ados et adultes ou à basse vitesse pour les enfants, malheureusement on peut chavirer ou en être expulsé. Comme le dit M. Raynald Hawkins, directeur général de la Société de Sauvetage du Québec : ``Si l'excuse pour ne pas porter la veste de flottaison, c'est qu'on n'a pas l'intention d'aller par-dessus bord... rappelez-vous que lorsqu'on conduit en auto, même si on n'a pas l'intention d'avoir un



accident, ça va faire la différence de porter sa ceinture. Et encore là, il faut **LA PORTER** et non juste **L'APPORTER**. Vous ne savez pas quand vous en aurez besoin. ``

Que l'on pratique la voile, le kayak, la pêche en chaloupe, le bateau à moteur, la planche à voile... Il faut prévoir porter une veste de flottaison adaptée à son poids. Pour les enfants, il est très important d'en avoir aussi, car elles sont particulièrement conçues pour eux.

A proximité d'un plan d'eau, la prudence est de mise et se traduit par le port de la veste de flottaison. Soyons prudents et nous aurons un été sans accident.

Jacinthe Langlois

Responsable des communications

Association du Grand lac Saint-François – secteur sud



POUR NOUS ET LES GÉNÉRATIONS À VENIR...

PROTÉGEONS NOS PLANS DU

QUÉBEC

L'érosion des berges, les espèces exotiques envahissantes, la pollution de l'eau, les eaux usées et la destruction des habitats, ne sont là que quelques exemples de notre impact sur l'environnement. Plusieurs actions peuvent être posées afin de protéger cette richesse que sont nos plans d'eau...

* Réduisez le sillage de votre embarcation * Faites le plein de votre réservoir avec précaution * Nettoyez votre embarcation, sa remorque et votre équipement avant l'entrée dans un nouveau plan d'eau * Gardez votre fond de cale propre et ne rejetez pas d'eaux huileuses par-dessus bord.

QUELQUES EXEMPLES DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*)

Massif de nombreuses petites fleurs blanches prenant la forme d'un parapluie et dont le diamètre peut mesurer jusqu'à un mètre

Taille pouvant aller de un à six mètres

Feuilles lobées tranchantes d'un diamètre pouvant atteindre deux mètres

Tige épineuse ayant des taches violettes et des cheveux blancs grossiers, et dont le diamètre mesure jusqu'à 10 cm

Souvent retrouvée dans des fossés et près de ruisseaux





RENOUÉE DU JAPON (*Reynoutria japonica*)

Fleurs blanches, petites, en grappe à la base des feuilles.

Feuilles placées en alternance sur les tiges, ce qui forme des zigzags.

Tiges creuses ressemblant à du bambou.

Les rhizomes (système racinaire) peuvent croître jusqu'à deux mètres sous la surface du sol et s'éloigner jusqu'à sept mètres du plant d'origine.

Ne jamais introduire la renouée du Japon sur votre propriété.



ROSEAU COMMUN (*Phragmites australis*)

Fleurs en forme de plume de 20 à 30 cm, brun à maturité.

Feuilles vertes, à bords rugueux et coupants.

Tiges beiges, rugueuses, ternes et rigides.

Les rhizomes s'étendent sur plusieurs mètres.

Pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de haut.

Plante très envahissante qui pousse dans les milieux humides, le long des routes, dans les fossés, sur les berges de cours d'eau.

Ne jamais planter de roseau commun ou couper des tiges pour décoration.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES PLANTES ENVAHISSANTES, NOUS VOUS SUGGÉRONS CE LIVRE : 50 PLANTES ENVAHISSANTES, DE CLAUDE LAVOIE AUX ÉDITIONS LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC.



GRÂCE À VOTRE BIBLIOTHÈQUE, VOUS AVEZ ACCÈS GRATUITEMENT À UNE COLLECTION DE LIVRES NUMÉRIQUES RICHE ET VARIÉE.

Pretnumerique.ca, ce sont des milliers de livres en français et en anglais, des auteurs à succès, des livres audio, des BD, des livres jeunesse, des essais... Bref, de tout pour tous les goûts !

Vous avez droit à 7 prêts et 7 réservations en même temps. Les prêts sont d'une durée de 21 jours et les retours se font automatiquement. Il n'y a donc pas de retard. Le service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et c'est gratuit ! Rendez-vous sur le site mabibliotheque.ca/cnca, et cliquez sur l'onglet « Livres & ressources numériques ». Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.



SAVIEZ-VOUS QUE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS OFFRE UN ACCÈS GRATUIT À DES REVUES EN LIGNE ?

La ressource en ligne Libby vous offre un accès numérique privilégié à plus de 3 000 magazines, comme 7 Jours, Les Idées de ma maison, Science & Vie, Coup de Pouce et National Geographic. Avec Libby, vous pouvez emprunter autant de revues que vous voulez. Il n'y a pas de retard, aucune amende et ce service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 !



Pour utiliser Libby, passez à la bibliothèque ou rendez-vous au reseaubibliocnca.qc.ca/fr, onglet « Livres & ressources numériques ». Pour y accéder, vous devrez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP. Une fois inscrit, vous pourrez télécharger l'application Libby, disponible dans l'App Store et sur Google Play. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de la page Facebook de la municipalité ou par téléphone au 418 334-6528.

GÉNÉALOGIE / PRDH

Vous êtes curieux de nature et passionné de généalogie ? Partez à la découverte de vos ancêtres grâce à votre carte d'abonné de bibliothèque ! Généalogie Québec, ce sont des millions d'images et de fiches, dont des registres de mariage et de baptême, des pierres tombales, des cartes mortuaires, des registres paroissiaux et plus encore ! Visionnez le certificat de mariage de vos parents, de vos grands-parents ou même de votre tout premier parent à être arrivé au Québec ou en Nouvelle-France.

Le PRDH, c'est un arbre généalogique massif englobant tous les individus catholiques ayant vécu au Québec entre 1621 et 1849. Avec un seul ancêtre né, marié ou décédé au Québec avant 1849, retracez aisément l'intégralité de vos racines canadiennes-françaises.

Besoin de renseignements additionnels sur nos ressources en généalogie ? Rendez-vous sur mabibliotheque.ca/cnca, onglet « Livres & ressources numériques ». Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP. Afin de vous la procurer, n'hésitez pas à communiquer avec votre bibliothèque via la page Facebook de la municipalité.





NOUS RÉCOLTONS DES JEUX ET DES CASSE-TÊTES

Le printemps est souvent synonyme de grand ménage. Si au cours de celui-ci vous trouvez des jeux de société et/ou des casse-têtes, ne les jetez surtout pas ! Venez les porter à la bibliothèque. Il nous fera plaisir de les placer à la disposition des gens de Sainte-Praxède parmi notre collection à prêter.

PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

Le printemps qui arrive annonce le retour du beau temps, mais aussi quelques journées de pluie.

Alors, pourquoi ne pas emprunter un jeu à votre bibliothèque afin d'égayer ces jours pluvieux !



**ON POURRAIT MÊME
Y JOUER EN FAMILLE
SOUS UN ARBRE !**

VENTE DES LIVRES ET DE FILMS USAGÉS AU PROFIT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

QUAND ?

Samedi le 17 juillet entre 9 h et 16 h

OÙ ?

Dans le stationnement du bureau municipal

COÛT ?

Contribution volontaire raisonnable

POURQUOI ?

Parce que la pandémie a empêché la tenue des bingos qui habituellement fournissent des fonds pour l'achat de nouveautés.



PAPIER ET CARTON

- ▶ Journaux, circulaires, revues
- ▶ Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- ▶ Livres, annuaires téléphoniques
- ▶ Rouleaux de carton
- ▶ Boîtes de carton
- ▶ Boîtes d'œufs
- ▶ Cartons de lait et de jus à pignon
- ▶ Contenants aseptiques (type Tetra Pak MD)



PLASTIQUE

- ▶ Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle, d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- ▶ Bouchons et couvercles
- ▶ Sacs et pellicules d'emballage

VERRE

- ▶ Bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- ▶ Papier et contenants d'aluminium
- ▶ Bouteilles et cannettes d'aluminium
- ▶ Boîtes de conserve
- ▶ Bouchons et couvercles



MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC DE COMPOST

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- ▶ Fruits et légumes, incluant les noyaux
- ▶ Pain, pâtes et autres produits céréaliers
- ▶ Si cuits : viandes, volailles, poissons, fruits de mer incluant les os, les arêtes, la peau, les graisses et les coquilles.
- ▶ Produits laitiers
- ▶ Aliments périmés sans l'emballage
- ▶ Grains, marc et filtres à café
- ▶ Sachets de thé et de tisane
- ▶ Desserts et sucreries
- ▶ Noix et leurs coquilles
- ▶ Oeufs et leurs coquilles
- ▶ Nourriture d'animaux



PAPIER ET CARTONS SOUILLÉS

- ▶ Papier et carton souillés
- ▶ Emballages de carton souillé : boîtes de pizza, boîtes de poulet ou de mets à emporter
- ▶ Serviettes de table, papier essuie-mains et essuie-tout
- ▶ Assiettes et verres de carton souillés

AUTRES MATIÈRES

- ▶ Cendres refroidies depuis au moins 7 jours et déposées dans un sac de papier

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

VERSION MODIFIÉE

VERSION MODIFIÉE

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

* 6 JANVIER CUEILLETTE DES SAPINS

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
						1 2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1 2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

■ ORDURES

■ ORDURES ET COMPOST

▲ GROS DÉCHETS*

● RÉCUPÉRATION

● RÉCUPÉRATION ET COMPOST

* L'entrepreneur ne ramasse pas les débris de construction et les pneus
ATTENTION ! UNE SEULE CUEILLETTE D'OBJETS ENCOMBRANTS, LE 27 MAI 2021.

IMPORTANT : Ce calendrier ne s'applique pas aux contribuables du chemin de la Baie-Sauvage



MUNICIPALITÉ de SAINTE-PRAXÈDE

4795, ROUTE 263
SAINTE-PRAXÈDE (Québec) G0N 1E1

☎ 418 449-2250

🖨 418 449-2251

@ info@ste-praxede.ca

🌐 www.ste-praxede.ca

Heures d'ouverture*

LUNDI, MARDI ET JEUDI

8 h à 12 h

13 h à 16 h

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Josée Vachon

dg@ste-praxede.ca

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Cécile Richard

adjointe@ste-praxede.ca

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Robert Blanchette

819 582-0739

permisstepraxede@outlook.com

RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Jeffrey Plourde

1 418 570-6255

travauxpublics.ste-praxede@hotmail.com

RESPONSABLE DU JOURNAL

Véronique Jacques

veroniquejcq@hotmail.com

BIBLIOTHÈQUE JEANNE-D'ARC-RUËL

418 449-2626

(pendant les heures d'ouverture)

RESPONSABLE DU COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA LOCATION DES SALLES

Suzanne Jacques

418 449-2509

SERVICE D'INCENDIE

Pour une demande de permis :

Daniel Paradis, dir. par intérim

Ville de Disraeli : 418 449-2771

sdi@villededisraeli.com

Pour toute urgence (incendie, sauvetage)

Composer le 9-1-1

MRC DES APPALACHES

(service d'évaluation municipale)

418 332-2757 poste 228

*LE BUREAU EST PARFOIS FERMÉ LORS DE SÉANCE DE FORMATION À L'EXTÉRIEUR. IL EST PRÉFÉRABLE DE TÉLÉPHONER AU BUREAU AVANT DE VOUS Y RENDRE AFIN DE VOUS ASSURER DE LA PRÉSENCE DU PERSONNEL.

Membres du conseil municipal

MAIRE

M. Daniel Talbot

ÉLUS

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers
M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane
M. Gaétan Lapointe

Calendrier annuel des réunions du conseil municipal

DATES

11 janvier	5 juillet
1er février	9 août
1er mars	7 septembre
6 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

CE CALENDRIER PEUT ÊTRE MODIFIÉ PAR
RÉSOLUTION DU CONSEIL EN COURS D'ANNÉE